

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Direction de la Réglementation et de la Citoyenneté
Bureau de la réglementation et des élections

Affaire suivie par : Françoise HENRY
Tél : 03 84 57 16 19
Télécopie : 03 84 57 15 52
Courriel : francoise.henry@territoire-de-belfort.gouv.fr

ARRETE N° 2012142-0004

Fixant la liste des candidats pour les élections législatives
du 10 juin 2012 dans la 1^{ère} circonscription du Territoire-de-Belfort
1^{er} tour

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article R. 39 du code électoral,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
VU le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale
VU les candidatures déposées entre le 14 mai et le 18 mai 2012 et enregistrées,
VU le tirage au sort effectué le 19 mai 2012,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste définitive des candidats et de leurs remplaçants aux élections législatives du 10 juin 2012 est arrêtée ainsi qu'il suit dans le Territoire de Belfort, pour la 1^{ère} circonscription:

	CANDIDATS	REMPLOCANTS
N° 1	Christiane PEITOT	Yves FONTANIVE
N°2	Jean-Christophe MURINGER	Christophe RAUBER
N°3	Anne-Marie FORCINAL	Lionel FORNI
N°4	Eva PEDROCCHI	Céline RAIGNEAU
N°5	Marc ARCHAMBAULT	Anais BRUBION
N°6	Renaud ROUSSELET	Evelyne MANTEY
N°7	Saïd MEFTAH EL KHAIR	Sylvie FAIVRE
N°8	Damien MESLOT	Cédric PERRIN
N°9	Gérard CRETIN	Michel SEURET
N°10	Jacques RAMBUR	Muriel TERNANT
N°11	Claude LARGER	Rhodan PRIOLO

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort et diffusé aux maires de la 1^{ère} circonscription électorale du département ainsi qu'au Président de la commission de propagande.

BELFORT, le 21 mai 2012

Le Préfet,

Benoît BROCARD

